



Liste des Médecins Fédéraux,
Docteurs en médecine
de la Ligue Bourgogne Franche-Comté
Agréés par la FFTA.

Département du SAONE ET LOIRE -71

- **Dr BRENOT Didier** 71470 MONTPONT EN BRESSE 03 85 72 91 62
Route du Bourg , lieu dit Bretandière

- **Dr MENOT Dominique** 71360 EPINAC 03 85 82 11 30
12 place Charles de Gaulle

Département du Jura – 39

- **Dr FONTAINE Pierre** 39200 SAINT CLAUDE 03 84 45 17 30 - 03 84 42 27 90
2 bis rue Lamartine

Département Territoire de Belfort - 90

- **Dr MALPICA Johan** 90130 MONTREUX CHATEAU 03 84 27 67 15
2 rue Georges Helminger

Département de Haute Saône – 70

- **Dr MENINI Jean Marc** 70160 FAVERNEY 03 84 91 34 55
35 place Charles de Gaulle

Département de l'Yonne – 89

- Dr PASSERON Philippe** 10 Route de Saint Georges
89000 PERRIGNY



Le souhait du Docteur PETIT JEAN, médecin National, est de recruter un médecin fédéral par département, parmi les pratiquants du tir à l'arc.

Le Doubs pourra s'adresser au médecin Fédéral du 70, 90 ou 39.

La Côte-d'Or pourra s'adresser au médecin fédéral du 71, 70 ou 89.

Pour la Nièvre, se renseigner sur les départements voisins.

Le Médecin fédéral a pour rôle :

- de juger de l'aptitude à la compétition des jeunes de la catégorie poussin
(uniquement avec arc classique- puissance maximale notée sur le certificat- pour les compétitions en salle jusqu'au championnat de ligue),

Pour les autres catégories, le certificat médical de non contre-indication peut être fait par un docteur en médecine non agréé FFTA.

- de juger de l'aptitude à un sur-classement pour les poussins, benjamins, minimes cadets lors de leur dernière année dans la catégorie.

Le sur-classement des autres catégories peut être jugé par un médecin non agréé FFTA.

Le double sur-classement n'est autorisé que pour la catégorie super-vétéran vers la catégorie sénior.

Docteur Pierre FONTAINE - médecin fédéral agréé FFTA

Commission médicale du Comité Bourgogne-Franche Comté de Tir à l'Arc

